

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY**S 8 / 1****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Date de la convocation :**

27 juin 2023

Conseillers en exercice :

15

Présents : 11**Votants :** 14**Pour :** 14**Contre :** 0**Abstentions :** 0

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents / excusés : Aurélie RIGAL

Absents représentés : ESCUDIER Isabelle (a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ), CAMBOU Michel (a donné procuration à Yves BACH), SINGLANDE Anthony (a donné procuration à Hélène GOMEZ).

Secrétaire de séance : Francis ANDRIEU.

Objet : Création d'un budget annexe pour le Pôle de Santé

Monsieur le Maire rappelle l'opération inscrite au budget principal de la commune pour les travaux du pôle de santé (aménagement programme mixte services/habitat), un marché à procédure adaptée a été lancé le 19 juin 2023 concernant les travaux.

Le 20 avril 2023, la commune a saisi la Direction Départementale des Finances Publiques du Lot d'une demande de rescrit sur le traitement fiscal et comptable adapté à ce projet.

Suite à la réponse des services fiscaux reçue le 26 juin et au rendez-vous à la même date, avec Monsieur Norman GUARDIA, conseiller aux décideurs locaux de Cahors, il convient que préalablement à toute opération financière, un budget annexe doit être créé par délibération et immatriculé, et des crédits budgétaires doivent être régulièrement ouverts.

Monsieur le Maire demande de l'autoriser

- à créer un budget annexe de lotissement, sans autonomie financière, en M14, dans le but de retracer toutes les opérations relatives à l'aménagement d'une parcelle visant à accueillir un programme mixte (services et logements)
- Dire que ce budget annexe est assujéti à la TVA et fonctionne en comptabilité de stock
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à créer un budget annexe de lotissement, sans autonomie financière, en M14, dans le but de retracer toutes les opérations relatives à l'aménagement d'une parcelle visant à accueillir un programme mixte (services et logements)
- Dit que ce budget annexe est assujéti à la TVA et fonctionne en comptabilité de stock
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 05 juillet 2023

le Maire,

Jean-Claude VIALETTE



Le secrétaire de séance,

Francis ANDRIEU

AR Prefecture

046-214601734-20230704-2023_SR_2-DE
Reçu le 05/07/2023
Publié le 05/07/2023

2023/70

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 8 / 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
27 juin 2023

Conseillers en exercice :
15

Présents : 11

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois le quatre juillet le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents / excusés : Aurélie RIGAL

Absents représentés : ESCUDIER Isabelle (a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ), CAMBOU Michel (a donné procuration à Yves BACH), SINGLANDE Anthony (a donné procuration à Hélène GOMEZ).

Secrétaire de séance : Francis ANDRIEU.

Objet : Vote du Budget Primitif du Budget Annexe

Monsieur Le Maire présente le Budget Primitif du Budget Annexe de lotissement 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Pour la section de fonctionnement à 386 248.20 €
- Pour la section d'investissement à 384 248,20 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe de lotissement 2023 tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 05 juillet 2023

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude VIALETTE



Francis ANDRIEU

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY**S 8 / 3****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Date de la convocation :**
27 juin 2023**Conseillers en exercice :**
15**Présents :** 11**Votants :** 14**Pour :** 14**Contre :** 0**Abstentions :** 0

L'an deux mille vingt-trois le quatre juillet le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents / excusés : Aurélie RIGAL

Absents représentés : ESCUDIER Isabelle (a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ), CAMBOU Michel (a donné procuration à Yves BACH), SINGLANDE Anthony (a donné procuration à Hélène GOMEZ).

Secrétaire de séance : Francis ANDRIEU.

Objet : Avenant aux conventions de mise à disposition de personnel avec la CCPLL pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Vu la délibération S9/1 du 29 juillet 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition d'agents communaux avec la CCPLL pour l'entretien des locaux de l'ALSH de Limogne-en-Quercy, le Transport des repas de l'EHPAD vers l'ALSH, la Gestion de la restauration en liaison chaude et entretien des locaux.

Vu la délibération S8/6 du 22 septembre 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention qui passe le nombre d'agents mis à disposition de 2 à 3 pour le même nombre d'heures,

Considérant d'une part qu'en raison d'un surcroît d'activités, la CCPLL souhaite augmenter les heures de mises à disposition de 35 h pour la période estivale,

Considérant d'autre part qu'au vu des effectifs et de la capacité d'accueil de la structure, le besoin évolue et qu'à cet effet, les agents actuellement mis à disposition pourront être amenés à effectuer des heures complémentaires à la demande de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne et sur justificatif produit par le service ALSH de la CCPLL.

Considérant que la CCPLL remboursera à la commune le salaire brut annuel (incluant les indemnités et primes versées à l'agent + les heures complémentaires) majoré des charges patronales afférentes à ces agents + 10% congés payés sur la base du temps de travail.

Considérant qu'il est opportun de modifier la convention au vu de ces nouveaux éléments,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte que des agents pourront être amenés à effectuer des heures complémentaires à la demande de la CCPLL, dans le cadre de leur mise à disposition, pour l'ALSH,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document (avenant ou nouvelle convention) nécessaire à la bonne exécution de cette mise à disposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 07 juillet 2023

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE



Le secrétaire de séance,

Francis ANDRIEU

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

27 juin 2023

Conseillers en exercice :

15

Présents : 11

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois le quatre juillet le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents / excusés : Aurélie RIGAL

Absents représentés : ESCUDIER Isabelle (a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ), CAMBOU Michel (a donné procuration à Yves BACH), SINGLANDE Anthony (a donné procuration à Hélène GOMEZ).

Secrétaire de séance : Francis ANDRIEU

Objet : Récapitulatif des délibérations du conseil municipal du 04 JUILLET 2023

1. Création d'un budget annexe pour le Pôle de Santé
2. Vote du Budget Primitif du Budget Annexe
3. Avenant aux conventions de mise à disposition de personnel à la CCPLL pour l'ASHL

<p>Le Maire, Jean-Claude VIALETTE</p> 	<p>Le Secrétaire de séance, Francis ANDRIEU</p>
---	---